

COMMUNE de BONDIGOUX**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
11 avril 2024**

L'an Deux Mil vingt-quatre, le 11 avril à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bondigoux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur ROUX Didier, le Maire.

Convocation et affichage du 27 mars 2024

Nombre de Membres : 15- en exercice 12-présents 13-votants

Présents : Didier ROUX, Nathalie SOURBIER-CAZELLES, Michel GAIO, Corinne LEROY, Véronique PONSOLLE, Philippe ROMAIN, Fiona BABRON, Géraldine DELBOY, Arnaud VIDALLET, Pascal LUGAN, Christophe ROUX, Véronique BONHOMME.

Absents excusés : Vivian RUBIO, Éric GEORGES, Thierry PEREZ.

A donné procuration : Vivian RUBIO à Michel GAIO.

Secrétaire de séance : Nathalie SOURBIER-CAZELLES.

Ordre du jour :

- 1- Approbation PV de la réunion du 14 mars 2024.
- 2- Budget communal : approbation du budget primitif 2024.
- 3- Budget communal : vote des taux d'imposition 2024.
- 4- Point crèche et budget SIGEP.
- 5- Révision de le carte communale : définition des objectifs et modalités de concertation.
- 6- Elections Européennes du 9 juin 2024 : Permanence bureau de vote de 8h à 18h.
- 7- Opération « Mai à vélo »
- 8- Tour de table sur les attentes et les enjeux du « Bondigoux de demain ».
- 9- Questions Diverses.

1- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14/03/2024

Le Procès-Verbal de la séance du 14 mars 2024 a été adressé avec la convocation aux membres de l'assemblée. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la réunion du 14 mars 2024.

2- Approbation du budget primitif communal 2024

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif communal 2024 arrêté comme suit :

SECTION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 011 698.91 €	1 011 698.91 €
Investissement	764 531.43 €	764 531.43 €
TOTAL	1 758 230.34 €	1 758 230.34 €

Vu le projet de budget primitif communal 2024,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le budget primitif communal 2024 arrêté comme suit :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

SECTION	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 011 698.91 €	1 011 698.91 €
Investissement	764 531.43 €	764 531.43 €
TOTAL	1 758 230.34 €	1 758 230.34 €

3- Vote des taux d'imposition 2024

Michel GAIO :

- Ne serait-il pas judicieux d'augmenter de 0.5 ou 1 point les taux sachant que d'importants travaux de voirie sont à envisager sur la commune. Cela éviterait, comme cela a été dans le passé, d'appliquer une forte augmentation en une seule fois ?

Le Maire :

- La commune a de la trésorerie pour absorber le coût des travaux et si cela était nécessaire elle est en capacité d'avoir recours à un emprunt car peu endettée.

Géraldine DEBOY :

- Même sans augmentation des taux, le montant des impôts locaux augmente tous les ans par la révision des bases.

Le Maire :

- Pour conclure avant le vote, précise qu'il ne veut pas augmenter la pression fiscale sur les administrés.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).

En conséquence, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de :

- maintenir en 2024 comme suit les taux au niveau de ceux de 2023

TAXES	Taux 2023 (rappel)	Taux 2024
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	37.33	37.33
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	117.62	117.62
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	22.68	22.68

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter pour 2024 les taux suivants :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 37.33
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 117.62
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale : 22.68

4- Point Crèche et budget SIGEP

Le Maire donne la parole à Nathalie SOURBIER-CAZELLES qui présente une synthèse qui budget du SIGEP.

En 2023 : 56 enfants, en 2024 : 52 enfants soit 4 enfants de moins mais + 61 habitants
La participation est calculée sur 2 critères : nombre d'enfants pour le fonctionnement et la population pour la part investissement soit pour 2024 :
 $131\,304\text{ €} + 32\,710 = 164\,014\text{ €}$ (2023 : 162 716 €)

Les travaux prévus sur ce budget :

- Peinture des préaux des écoles
- Travaux passage à la fibre
- Acquisitions d'ordinateur.

Christophe ROUX intervient pour demander si des travaux de climatisation dans les écoles sont prévus ?

Nathalie SOURBIER-CAZELLES répond non rien de prévu.

Véronique PONSOLLE précise que des aménagements ont été réalisés pour limiter la chaleur dans les classes : rideaux occultants, filtres sur les vitres et achat de ventilateurs.

Le Maire informe Nathalie SOURBIER-CAZELLES que la demande de déplacement du range-vélo a été prise en compte et qu'il va être déplacé à l'endroit demandé.

Concernant le point crèche, Nathalie SOURBIER-CAZELLES informe qu'il y a 119 familles dont 5 de Bondigoux qui ont déposé une demande de place en crèche.

5- Révision de la Carte Communale : définition des objectifs et modalités de concertation.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de l'urbanisme pris notamment en ses articles L103-2 et suivants,
Vu le code de l'environnement pris notamment en ses articles L121-15-1 et suivants,
Vu la délibération 2023-16-02-009 du 16 février 2023 prescrivant la procédure de révision de la Carte Communale,

La commune de Bondigoux s'est engagée par délibération du 16 février 2023 dans la révision de la Carte Communale qui avait été approuvée en 2006.

Pour rappel, la procédure de révision de la Carte Communale est destinée notamment à :

- Mener une réflexion globale sur son développement ;
- De se doter d'un document global actualisé au vu des évolutions législatives intervenues ;
- D'être compatible avec les objectifs du SCoT Nord-Toulousain.

Au regard des caractéristiques du territoire et des enjeux environnementaux avec un site Natura 2000 présent sur la commune, cette révision doit être soumise à évaluation environnementale.

Dans ce cadre, conformément à l'article L103-2 du code de l'urbanisme, les procédures soumises à évaluation environnementale doivent faire l'objet d'une concertation obligatoire.

Or, aucune concertation n'avait été initiée lors de la prescription de la révision. Il convient donc d'ouvrir cette concertation en définissant ses objectifs et ses modalités, conformément à l'article L103-3 du code de l'urbanisme.

Cette concertation a pour objectif de permettre à la population de :

- Prendre connaissance de la démarche de révision de la carte communale ;
- Donner un avis sur les évolutions envisagées et, le cas échéant, formuler des observations ou propositions ;
- Faire des propositions directement liées aux objectifs de la révision.

Les modalités minimales de la concertation proposées sont les suivantes :

- La concertation débutera officiellement dès l'approbation de la présente délibération, et se terminera le 13 mai 2024 à 17h afin de permettre l'analyse des observations et leur prise en compte dans le bilan de la concertation qui sera approuvé par le prochain Conseil municipal. Cela permettra ensuite de notifier le projet de révision aux

Personnes Publiques Associées (PPA) et de saisir la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et l'Autorité environnementale (MRAe). Il est rappelé également que cette révision fera ensuite l'objet d'une enquête publique.

- La publication d'un article de présentation de la révision de la Carte Communale sur le site internet ;
- La mise à disposition d'un panneau d'information, à la Mairie, permettant à la population de prendre connaissance de la démarche ;
- La mise à disposition d'un registre de concertation à la Mairie, permettant à la population de formuler ses observations ;

Aussi, Monsieur le Maire invite le conseil à :

- Approuver les objectifs et les modalités de la concertation de la procédure de révision de la Carte Communale tels que définis ci-avant ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- Approuver les objectifs et les modalités de la concertation de la procédure de révision de la Carte Communale tels que définis ci-avant

6- Elections Européennes du 9 juin 2024 : permanence bureau de vote de 8h à 18h.

Le Maire rappelle que les prochaines élections européennes auront lieu le 9 juin 2024. Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 18h, il convient donc de définir un planning.

7- Opération Mai à Vélo.

Le Maire donne la parole à Géraldine DELBOY qui participe avec Nathalie SOURBIER - CAZELLES au groupe de travail mis en place par l'Office de tourisme Val'Aïgo pour l'opération Mai à Vélo.

Il s'agit d'un projet national initié en 2020 qui a pour objectif d'encourager la pratique du vélo dans toute ses formes.

L'office de tourisme Val Aïgo a rejoint cette année le défi national Mai à Vélo en proposant via une application de participer à des défis à vélo sur le mois de mai.

Il organisera le 2 juin, une grande fête du vélo sur le parc de Bernadou à Villemur-sur-Tarn avec des initiations au BMX, tourniquet vélo pour les enfants, test sur vélo énergie et balade à vélo.

Géraldine DELBOY précise que suite à un changement de lieu pour la fête du 2 juin, initialement prévue au lac de la Magdelaine-sur-Tarn qui a dû être abandonné, la Maire n'étant pas présente ce jour-là.

Bessières a quitté le groupe pour motif que le nouveau lieu (Parc Bernadou) a été choisi sans concertation.

8- Tour de table sur les attentes et les enjeux du « Bondigoux de demain »

Le Maire donne la parole à tour de rôle aux élus présents autour de la table pour connaître leurs attentes :

Géraldine DELBOY :

- Une salle des fêtes plus grande et plus fonctionnelle, la salle des fêtes existante est trop petite, mal agencée et ne permet pas de proposer des activités culturelles et/ou sportives.
- Une boulangerie.

Nathalie SOURBIER CAZELLES rejoint Géraldine DELBOY au sujet de la salle des fêtes.

Véronique BONHOMME :

- Un commerce qui soit un lieu de rencontre, d'échanges comme un café par exemple.

Philippe ROMAIN rejoint Géraldine DELBOY au sujet de la salle des fêtes.

Corinne LEROY :

- Redynamiser la maison des Associations, pourquoi pas créer un espace de co-working ?

Le Maire : le 1^{er} étage est occupé par l'association LUTZ qui a aussi demandé de pouvoir utiliser la pièce du RDC, anciennement occupé par le Comité des fêtes, pour développer leurs activités notamment musicales.

Le Maire n'y est pas opposé mais il faut que cela soit utile aux Bondigounais et que cela apporte un plus. Il laisse un an à l'Association pour se développer, à l'issue duquel un changement d'occupation pourrait être envisagé.

Il précise qu'une des pièces du RDC est toujours occupée par la section bibliothèque de l'ACSA qui se donne un an pour essayer de la faire revivre.

Enfin les deux autres pièces du RDC sont respectivement occupées par l'association Chasse, en attente de leur déménagement, et une infirmière libérale.

Véronique PONSOLLE rejoint Véronique BONHOMME au sujet d'un commerce qui soit un lieu de rencontre, d'échanges avec des activités.

Et faire vivre la maison des associations.

Michel GAIO :

- Faire une action pour faire venir un Médecin généraliste dans le village. On a un local disponible.

Le Maire cela ne va pas être facile, mais cela peut être envisagé.

- Prévoir la vente du local commercial.

Arnaud VIDALLET :

- Une nouvelle salle des fêtes.
- Réfection de la voirie et des trottoirs.

Christophe ROUX : Rien de particulier, si ce n'est effectivement la salle des fêtes.

Fiona BABRON :

- Trouver une solution pour limiter la prolifération des pigeons.
- Des pistes cyclables pour être en sécurité en vélo avec des jeunes enfants.

Géraldine DELBOY informe qu'une étude sur le sujet (pistes cyclables) a été engagée au niveau de l'intercommunalité.

- Déploire les constructions sur des petits terrains qui fait perdre le charme de la campagne.

Le Maire on ne peut rien y faire, c'est légal. Et les nouvelles mesures de construction issues de la loi climat et résilience vont accentuer le phénomène (densification des constructions, zéro artificialisation des sols à l'horizon 2050, constructions verticales).

Pascal LUGAN :

- Réfection de la voirie et des trottoirs (déjà beaucoup de retard dans la programmation ces travaux)
- Une nouvelle salle des fêtes.

Le tour de table étant terminé, le Maire fait une synthèse des propositions et/ou observations formulées.

- Salle des fêtes : Prévu dans un proche avenir
 - Trottoirs/voirie : il y a effectivement urgence et un programme va devoir être lancé.
 - Le commerce : la mairie n'a pas la main sur l'activité développée par le gérant. On pourrait créer un commerce en régie mais il faut des moyens techniques (locaux, matériels) et humains (personnel). Donc, aujourd'hui pas vraiment de solution.

Pour lui, il serait aussi nécessaire, pour préserver le patrimoine, de prévoir la rénovation des peintures à l'intérieur de l'Eglise.

9- Questions diverses.

Véronique PONSOLLE demande où en est le dossier concernant les zones d'accélération des énergie renouvelables pour les terrains de Miquelou.

Le Maire répond que le dossier est toujours en cours, pas de nouvelles à ce jour.

Arnaud VIDALLET émet des réserves sur la qualité des travaux effectués sur le Pont du Fraysse.

Le Maire répond que les travaux ont été exécutés via le pool routier et suivis par le responsable des travaux de la Communauté de Communes. Il fera prochainement un point avec lui.

Pascal LUGAN : le revêtement de la rue Marius Cazeneuve n'est pas top. Gravillons et liant dans les caniveaux. Il va se dégrader très vite.

Nathalie SOURBIER CAZELLES constate le stationnement des véhicules dans la Rue Marius Cazeneuve malgré le parking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Le Maire,
Didier ROUX.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'DR', written over a horizontal line.

La Secrétaire,
Nathalie SOURBIER-CAZELLES

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'NSC', written over a horizontal line.